

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 NOVEMBRE 2007 A 20 h 30**

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M-C. LAMBERT, M. LAUNAY, P. PERRAUD,

Absent : C. CORMERAIS,

Secrétaire de séance : A. FAUBERTEAU

Convocation : 31 octobre 2007



CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention pour la mise à disposition des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement pour des missions de conseil et d'assistance dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le coût unitaire de chaque mission de travaux doit être inférieur à 30 000 € H.T. et le montant annuel cumulé doit être inférieur à 90 000 € H.T.

Cette convention sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par tacite reconduction, la rémunération annuelle est fixée à 1 148.81 € pour 2008. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention présentée,
- charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain Morin indique que la révision du PLU en cours a amené une réflexion sur le zonage d'assainissement. Les zones 1 AU et 2 AU prévues au futur PLU seront raccordées au réseau collectif d'assainissement.

Par contre, la réévaluation des coûts de desserte des villages du Chiron, La Dorie, Les Etangs et la Michelière/Reucher par un système collectif d'assainissement tel que prévu en 1997/1998 a amené le bureau d'études à revoir ses conclusions.

Ces villages ne seront pas étendus dans le cadre de la révision du PLU et les études de dessertes par un réseau d'assainissement collectif font apparaître des coûts élevés de l'ordre de 6 500 € à 7 560 € par branchement.

Le diagnostic SPANC réalisé en 2006 a fait apparaître un état satisfaisant de 60 % des installations dans ces villages.

Enfin, le budget assainissement collectif ne permet pas d'envisager à court ou moyen terme l'assainissement collectif de ces villages.

L'étude présentée préconise de reclasser ces villages en zone d'assainissement individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le zonage d'assainissement modifié et demande que ce dossier soit soumis à enquête publique simultanément à la révision du PLU.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte la cession gratuite à la Commune de la parcelle ZW n° 339 par les consorts Tenaud pour une surface de 65 m².

.../...

Ce terrain sis à la Michelière permettra l'élargissement d'un chemin communal. La Commune prendra à sa charge les frais de notaire et de géomètre.
Le Maire ou un Adjoint est chargé de signer l'acte notarié à intervenir.

MARCHÉ ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats de la consultation lancée pour le renouvellement du marché d'entretien de l'éclairage public.
Après en avoir délibéré, l'assemblée retient la proposition de l'entreprise Moinard à Rocheservière qui présente les prestations demandées aux conditions économiques les plus avantageuses.
Ce contrat sera conclu pour une durée de cinq années.
Le Maire ou un Adjoint est chargé de signer le marché à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la manière suivant en créant :

- 1 poste d'Attaché Principal
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

et en supprimant :

- 1 poste d'Attaché
- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe.

Ces modifications seront effectives au 15 décembre 2007.

PROJET LOTISSEMENT LE PATUREAU

Les esquisses d'aménagement du futur lotissement sont présentées au Conseil municipal.
Le projet comprendrait une trentaine de lots de 200 m² à 900 m² de superficie.
Les eaux pluviales seront traitées dans des noues herbées.
Un lot pourrait être attribué à un organisme social pour l'implantation de logements locatifs.
Des contacts ont été pris avec des aménageurs pour la construction de logements locatifs mais aussi d'éventuels logements en accession à la propriété.
Une discussion s'engage ensuite sur le prix de vente des terrains aménagés. Devant les interrogations posées, il est proposé à l'assemblée d'attendre d'avoir rassemblé tous les éléments avant de prendre une décision définitive.
Ce dossier sera revu lors d'une prochaine séance.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, pour l'organisation des élections municipales, d'accorder cinq prêts gratuits de la petite salle Henri IV aux listes candidates dans la mesure des disponibilités et de fournir gratuitement un jeu d'étiquettes pour la publicité électorale.

.../...

EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes des pièces annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 80 000 EUR (quatre vingt mille euros)	Durée : 15 ans
Objet du prêt : Financer les travaux d'assainissement	
CONDITIONS FINANCIERES	
<ul style="list-style-type: none">• Taux fixe : 4,71 %• Versement des fonds : le 30/11/2007• Commission d'engagement : néant	

ECHEANCE(S)
<ul style="list-style-type: none">• Périodicité : annuelle• Mode d'amortissement : échéances constantes <p>Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 30/11/2007 et du paiement de la première échéance le 01/04/2008 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 4,27 % de même montant avec une première échéance 12 mois après le versement des fonds, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.</p>

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Rémy Dugast, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier les crédits budgétaires sur le budget communal de la manière suivante :

Comptes Dépenses

Compte	Nature	Montant
1641	Emprunts en unité monétaire de la zone	- 5 400.00
1643	Emprunts en devises	- 1 145.00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	9 000.00
668	Autres charges financières	- 1 500.00
	TOTAL	1 055.00

Comptes Recettes

Compte	Nature	Montant
74127	Dotation Nationale de péréquation	1 055.00
	TOTAL	1 055.00

.../...

PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIÈRE

La parcelle AA n° 157 située Rue Charles de Gaulle est à vendre.

Ce terrain d'une superficie de 2 229 m² est négociable autour de 100 000 € net vendeur.

Compte tenu de sa situation au cœur du bourg, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si la Commune pourrait être intéressée.

Après délibération, l'assemblée décide par 13 voix pour et 1 abstention d'autoriser le Maire à engager des négociations avec les époux Lodé propriétaires de ce bien.

ESCALIER 5, RUE CHARLES DE GAULLE

L'escalier situé sur le trottoir devant le n° 5, Rue Charles de Gaulle est particulièrement gênant.

Le propriétaire de ce logement serait d'accord pour qu'il soit supprimé sous condition que la Commune procède à ses frais aux travaux nécessaires.

Monsieur le Maire présente les devis d'entreprises qui s'élèvent à 1 616.45 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à la prise en charge de ces travaux et charge le Maire de négocier avec le propriétaire.

TRAVAUX RUE FÉLIX DAVY DESNAUROIS

Monsieur Joël Michaud présente le plan définitif des aménagements de la Rue Félix Davy Desnaurois et de la Place des Anciens Combattants.

Ce chantier devrait débuter en janvier 2008 pour une durée de six mois environ.

Les mises en place de parkings provisoires et de déviation sont évoquées.

Actuellement deux consultations d'entreprises sont en cours pour un choix d'entreprises en décembre.

TRAVAUX ZONE ARTISANALE DE LA BOISSELÉE

Suite à la demande de busages d'un ruisseau et des fossés de la zone artisanale, la Communauté de Communes de Grand Lieu a répondu négativement dans la mesure où lors du transfert de la zone, il appartenait à la Commune de mettre à niveau les équipements collectifs.

REPAS DES AINÉS

Madame Dupont, Adjointe aux affaires sociales, indique au Conseil municipal que 110 personnes de plus de 70 ans sont inscrites au repas des aînés qui aura lieu samedi 17 novembre à la Salle Henri IV, 15 bénévoles assureront le service.

TÉLÉTHON 2007

Madame Dupont présente le programme du Téléthon 2007. Samedi 8 décembre en matinée, randonnée puis lâcher de ballons Place Jules Ferry, Repas Salle Henri IV à partir de midi et à 15 h 30 marche avec les sapeurs pompiers. Huit associations limouzines participent à cette manifestation.

.../...

SCOT DU PAYS DU VIGNOBLE

Messieurs Dugast et Morin donnent un compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme du SCOT émettant un avis sur la révision du PLU de La Limouzinière.

Les observations portent essentiellement sur les zones 2 AU et feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion.

SYDELA

Compte rendu de la dernière réunion du Syndicat d'électrification.

**PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2007 à 20 h 30**